COMMUNE DE MESLAND CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2018

<u>Présents</u>: MM GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, PEUDEVIN Evelyne, MORISSET Gilles, DELPY Jérôme, ODONNAT Cédric, MULTEAU Dimitri, GÉRARD Jean-Pierre, DAVID Catherine, HELTZLÉ Jérôme, GASNIER Richard.

Absents excusés: MM BOYER Christophe, GIRAUD Isabelle.

Absent: M. BRUNO Christian.

Madame DAVID Catherine a été désignée secrétaire de séance.

PRÉSENTATION NOUVELLE SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire présente Mme Eloïse FROSTIN, adjointe administrative, qui va prendre ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle est appelée à remplacer Mme Martine LEBRETON qui fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mars 2019. L'ensemble du Conseil municipal se présente à son tour à Mme FROSTIN.

REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC

Délibération n°49/2018 publiée le

2018 - Transmise à la préfecture l

2018 - Reçue à la préfecture le /11/2018

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux Communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il propose au conseil:

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

DEVIS ACHAT PANNEAUX ET NUMÉROS D'ADRESSAGE

Délibération n° 50/2018 publiée le 21/12/2018 - Transmise à la préfecture le 21/12/2018 - Reçue à la préfecture le /12/2018

Monsieur le Maire rappelle que la Commune, accompagnée du Groupe La Poste, a réalisé un plan d'adressage afin que toutes les habitations de la commune bénéficient d'une adresse complète (numéro et voie ou lieu-dit). Ce travail étant réalisé, il convient à présent d'acheter les plaques de nouvelles voies créées ainsi que les numéros à mettre à disposition des administrés concernés.

Pour ce faire, Monsieur le Maire présente un devis établi par l'entreprise SIGNALÉTIQUE VENDÔMOISE, domiciliée 6 Boulevard de l'Industrie 41101 VENDÔME Cedex, qui comprend la fourniture de 119 numéros et 10 plaques de noms de rues pour un montant de 1 731.95 € H.T.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce devis dont la dépense est inscrite au budget.

POINT SUR AVANCEMENT DOSSIER ACHAT TERRAINS DÉPLACEMENT PETITE CISSE

Délibération n° 51/2018 publiée le 21/12/2018 - Transmise à la préfecture le 21/12/2018 - Reçue à la préfecture le /12/2018

Monsieur le Maire revient sur les difficultés rencontrées par la Commune depuis 2016 pour acheter les parcelles cadastrales C 842 et 844 de l'indivision NINTRET, dans l'objectif de replacer la Petite Cisse dans son lit originel sous Maîtrise d'Ouvrage du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse (SMBC). Il indique avoir évoqué le sujet avec Maître Mary de l'étude Mary-Meunier à Blois, lors d'une réunion d'information des notaires organisée par l'Association des maires 41 et précise que le dossier pourrait se débloquer en 2019.

Pour ce faire, Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater Maître MARY, de l'étude Mary-Meunier de Blois, pour engager une procédure de recherche d'accord de vente de ces parcelles. Les dépenses et recettes y afférant seront inscrites au budget 2019.

VENTE TERRAIN RUE DU MOULIN

Délibération nº 52 /2018 publiée le 21 /12/2018 - Transmise à la préfecture le 21 /12/2018 - Reçue à la préfecture le /12/2018

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a donné son accord par délibération N° 37/2018 en date du 9 octobre 2018 pour vendre à M. Jérôme DELPY et Mme Anne PALAPRAT, propriétaires indivis de la parcelle cadastrale B 338, une partie de la parcelle communale B 337 qui jouxte leur propriété.

Après intervention du géomètre Géoplus domicilié 29 Rue de Tours 41400 Montrichard pour la division parcellaire, il s'avère que la Commune cède la parcelle B 1159 d'une contenance de 408 m² (voir plans de division et parcellaire cadastral annexés à la présente).

Le Conseil municipal à 10 voix POUR donne son accord pour vendre la parcelle B 1159, issue de la division parcellaire, d'une surface de 408 m2, aux consorts Jérôme DELPY et Anne PALAPRAT au prix de 2.50 €/m2 et fixe le prix de vente à 1020.00 €uros.

M. Jérôme DELPY, conseiller municipal, est sorti de la salle lorsque ce point a été abordé tout comme il l'avait fait lors de la séance du 9 octobre 2018. Il n'a en conséquence participé ni aux débats ni au vote, étant précisé par ailleurs qu'il ne bénéficie d'aucune délégation du maire et ne fait pas partie de la Commission Aménagement de l'Espace et du Territoire qui a préparé le dossier.

<u>DEMANDE DE SUBVENTION DETR et CAF POUR INVESTISSEMENT 2019 COUR</u> D'ÉCOLE (JEUX ET MISE EN SECURITÉ)

Délibération n° 53/2018 publiée le 19/12/2018 - Transmise à la préfecture le 19/12/2018 - Reçue à la préfecture le /12/2018

Monsieur le Maire rappelle que le principal dossier d'investissement 2019 va porter sur la mise en sécurité de la cour d'école et le remplacement des jeux de cour. L'enveloppe prévisionnelle est estimée à 65 000 € HT. Le plan de financement est joint en annexe. M. le Maire précise que des demandes de subventions doivent être effectuées auprès de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) en complément de celle déjà effectuée auprès du Conseil départemental 41 au titre de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale).

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- approuve le plan de financement présenté,
- autorise M. le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la Préfecture (Etat DETR) et de la CAF,
- autorise M. le Maire à lancer la consultation d'entreprises pour réaliser le projet en 2019.
- dit que les dépenses et recettes attendues seront inscrites au budget 2019.

LANCEMENT CONSULTATION MAITRE D'ŒUVRE POUR PROJET 2020 (PASSERELLE ET JARDIN DU PRIEURÉ)

Délibération n° 54/2018 publiée le 21/12/2018 - Transmise à la préfecture le 21 /12/2018 - Reçue à la préfecture le /12/2018

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude est en cours sous assistance à Maîtrise d'Ouvrage par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) pour mener à bien un projet d'aménagement d'une passerelle de liaison douce sur La Petite Cisse et d'aménagement de jardin public à flanc de coteau sous l'église, dénommé Jardin du Prieuré. Le programme pluriannuel 2019-2020 est estimé à 150 000 € HT. La Commission Environnement et Cadre de vie qui s'est réunie le 22 octobre 2018 a validé la présentation de ce projet. M. le Maire indique que la première phase va consister à recruter un Maître d'œuvre pour établir le projet. Un appel d'offres doit être lancé en début d'année 2019 à cet effet. L'objectif est de disposer d'un projet courant 2019 pour lancer les travaux en 2020. Des aides financières vont être sollicitées auprès de la Région Centre Val de Loire (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) via le Pays des Châteaux, de l'Etat (DETR), du Département (Amendes de police, autres dotations).

Le Conseil municipal par 8 voix POUR et 3 abstentions :

- valide l'autorisation de programme 2019-2020 à hauteur de 150 000 € HT dont 7000 € HT à inscrire au budget 2019 et 143000 € HT au budget 2020,
- autorise M. le Maire à déposer un dossier d'aide auprès de la Région via le Pays des Châteaux,
- autorise M. le Maire à lancer un appel d'offres à maîtrise d'œuvre au 1^{er} semestre 2019,
- dit que les dépenses et recettes seront inscrites aux budgets.

SUBVENTION PROJET ÉCOLE PRIVÉE D'HERBAULT

Délibération n° 55/2018 publiée le /12/2018 - Transmise à la préfecture le /12/2018 - Reçue à la préfecture le /12/2018 Monsieur le Maire indique que l'Ecole privée d'Herbault sollicite une aide de 32.14 € par enfant auprès des mairies pour aider au financement de projets pédagogiques (voyage,). Un enfant demeure à Mesland.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 10 voix et une abstention :

- décide de ne pas donner suite à la demande.

SUBVENTION COMITÉ DES FÊTES

Délibération n° 56/2018 publiée le /12/2018 - Transmise à la préfecture le /12/2018 - Reçue à la préfecture le /12/2018

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote des subventions attribuées aux associations en début d'année, il n'y a pas eu de subvention attribuée au Comité des Fêtes.

Le nouveau bureau du Comité des Fêtes a adressé une demande de subvention pour compenser certaines dépenses.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer au Comité des Fêtes, la somme de 400.00 € au titre de l'exercice 2018.

VIREMENTS DE CRÉDITS

Délibération n° 57/2018 publiée le 12 /12/2018 - Transmise à la préfecture le /12/2018 - Reçue à la préfecture le /12/2018

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section de fonctionnement comme indiqué ci-dessous

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte 022	- 90.00
Compte 7391171	+ 3.00
Compte 739223	+ 87.00

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter ce virement de crédits de l'exercice 2018 pour le budget tel que détaillé ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire fait état d'une demande de subvention de l'Ecole de Monteaux destinée à participer au financement de l'édition 2019 de l'Etoile cyclo des CM2. Après débat, il s'avère que le nombre d'élèves habitant Mesland n'étant pas précisé, il y a lieu d'obtenir des précisions complémentaires avant de se prononcer. MM. Odonnat et Gasnier sont chargés de recueillir les renseignements demandés. La décision est différée au prochain Conseil municipal.

M. le Maire rend compte d'une seconde réunion relative au lancement du projet de construction d'une nouvelle Station d'Epuration à laquelle il a participé avec D. Laffray à Agglopolys. L'année 2019 sera consacrée aux études et les travaux proprement dits ne commenceront qu'en 2020.